



RESPONSABILITE CIVILE PORFESSIONNELLE ET/OU RESPONSABILITE APRES LIVRAISON HISCOX

(Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance.)

- Etendue des garanties	3 000 000,00 Euros
Dont :	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	3 000 000,00 Euros
- Franchise sur tous dommages sauf dommages corporels	500,00 Euros

RECOURS JURIDIQUES PROFESSIONNELS

- Par année d'assurance	Illimité
- Par litige	50.000 €

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR

- Etendue des garanties	8 000 000,00 Euros	par sinistre
Dont :		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000,00 Euros	par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 Euros	par sinistre
- Intoxications alimentaires	800 000,00 Euros	par sinistre
- Maladies professionnelles et/ou faute inexcusable	1 500 000,00 Euros	par année d'assurance
- Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000,00 Euros	par sinistre
- Vol par préposés	30 000,00 Euros	par sinistre
- Franchise sur tous dommages sauf dommages corporels	500,00 Euros	par sinistre

SOUS-PLAFOND DE GARANTIE APPLICABLE A LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE (Y INCLUS LA RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON)

Par dérogation au Tableau des garanties et des franchises des présentes Conditions Particulières, il est convenu que le **plafond d'indemnisation** accordé par praticien **assuré** est sous-limité à 500.000 euros par **sinistre** et par **période d'assurance**.

Ce sous-plafond d'indemnisation de 500.000 euros par **sinistre** et par **période d'assurance** fait partie intégrante du **plafond d'indemnisation** accordé au titre de la Responsabilité Civile Professionnelle (y inclus la Responsabilité Civile après **Livraison**) tel que mentionné dans le Tableau des Garanties et des franchises ci-après.



EXCLUSIONS ADDITIONNELLES

SONT EXCLUS :

- LES RECLAMATIONS ET **DOMMAGES** SI AU MOMENT DU **SINISTRE**, L'**ASSURE** NE JUSTIFIE PAS :
 - D'UN DIPLOME OU CERTIFICATION CORRESPONDANT A L'ACTIVITE ASSUREE, OU
 - D'UN CYCLE DE FORMATION DE CENT HEURES MINIMUM CORRESPONDANT A L'ACTIVITE ASSUREE, OU
 - D'AU MOINS SIX ANNEES D'EXPERIENCE DANS LA PRATIQUE DE L'ACTIVITE ASSUREE
- S'AGISSANT DES SOINS SUR EQUIDES
 - LES **DOMMAGES** CAUSES PAR LES EQUIDES
 - LES DOMMAGES SUBIS PAR LE CHEVAUX DE COURSE
 - LES RISQUES INHERENTS ET DOMMAGES RESULTANT DEL'ACTIVITE D'OSTEOPATHIE EQUINE
- LES RISQUES INHERENTS OU **DOMMAGES** RESULTANT DE LA VENTE DE PRODUITS.
- LES RISQUES INHERENTS OU **DOMMAGES** RESULTANT DE LA PRATIQUE DE MASSAGES SUR DES FEMMES ENCEINTES SI :
 - LE MASSAGE EST REALISE AVANT LE QUATRIEME MOIS DE GROSSESSE
 - L'**ASSURE** NE JUSTIFIE PAS D'UNE FORMATION SPECIFIQUE A CE TYPE DE MASSAGE
- LES RISQUES INHERENTS OU **DOMMAGES** RESULTANT DE LA PRATIQUE DE « MASSAGES BEBE » SI :
 - L'**ASSURE** NE JUSTIFIE PAS D'UNE FORMATION SPECIFIQUE A CE TYPE DE MASSAGE
 - LES MASSAGES SONT EFFECTUES DIRECTEMENT SUR LE BEBE PAR L'**ASSURE**

RACHAT PARTIEL PROFESSIONS REGLEMENTEES SOUMISES A OBLIGATION D'ASSURANCE

PAR DEROGATION PARTIELLE A L'EXCLUSION N°1. « PROFESSION REGLEMENTEES » DU MODULE DE COUVERTURE N°MISC0621, L'ACTIVITE DE PSYCHOLOGUE EXERCÉE DANS LE RESPECT DES DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR DEMEURENT GARANTIES.

SOUS-PLAFONDS DE GARANTIE APPLICABLES AUX « GARANTIES AVANTAGES PLUS »

Par dérogation partielle au Tableau de garantie figurant en dernière page des présentes Conditions particulières, les sous-plafonds de garantie accordés au titre des "Garanties Avantages Plus" de la police

sont les suivants :

Garantie	Montant du sous plafond de garantie	Franchise applicable
Atteinte à votre réputation	25.000€ par sinistre et par période d'assurance	Franchise standard
Remplacement d'un homme clé	25.000€ par sinistre et par période d'assurance	Franchise standard
Contestation de créance	25.000€ par sinistre et par période d'assurance	Franchise standard

Abela – SARL au capital de 47623€ - RC 404 962 334 –
Abela Siège social : 2 bld du 4 septembre – BP 26 – 38501 VOIRON Cedex – Tél. : 04 76 67 92 15 Site Web – abela.fr
Courtage d'Assurance – Art. L520-1-II-1°b de C.Ass - Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du code Des assurances.
N°ORIAS 07 006 176 – Site Web ORIAS : orias.fr – sous contrôle de l'A.C.P.R.
(Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 61, rue Taibout – 75009 PARIS



CES SOUS-PLAFONDS DE GARANTIE FONT PARTIE INTEGRANTE DU PLAFOND D'INDEMNISATION ACCORDE AU TITRE DE LA RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE (Y INCLUS LA RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON) TEL QUE MENTIONNE DANS LE TABLEAU DES GARANTIES CI-APRES.

SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE TELEPHONIQUE – HOTLINE

En tant que client Hiscox, vous bénéficiez d'un service d'assistance juridique téléphonique gratuit, selon les modalités ci-dessous. Afin d'en bénéficier, il convient de mentionner la référence n°M0ODC216104 lors de votre appel au numéro qui vous est dédié, le **09.70.84.00.86** (prix d'un appel local).

1. Assistance juridique téléphonique

Lors de votre appel au numéro ci-dessous, nous nous engageons à vous écouter et vous fournir des renseignements juridiques par téléphone dans tous les domaines du droit français.

Des juristes qualifiés sont à votre écoute pour :

- répondre à vos interrogations,
- vous informer sur vos droits,
- vous aider à rédiger un courrier,
- vous apporter des solutions concrètes et envisager avec vous, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé.

2. Accompagnement préventif

En prévention de tout litige, nous vous assistons sur simple demande dans la compréhension de documents juridiques.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS NE PEUVENT EN AUCUN CAS SE SUBSTITUER AUX CONSEILS JURIDIQUES DELIVRES PAR LES PROFESSIONS REGLEMENTEES, SEULES HABILITEES A LE FAIRE.

le 25/03/2014

ABELA

SARL AGEP

1 Avenue Georges Frier - BP 26

38501 Voiron CEDEX

Tél. : 04 76 67 92 15 - Fax : 04 76 67 92 16

Siret : 404 962 334 00012 - Orias : 07 006 176

Abela – SARL au capital de 47623€ - RC 404 962 334 –

Abela Siège social : 2 bld du 4 septembre – BP 26 – 38501 VOIRON Cedex – Tél. : 04 76 67 92 15 Site Web – abela.fr

Courtage d'Assurance – Art. L520-1-II-1°b de C.Ass - Garantie financière et assurance de responsabilité civile

professionnelle conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du code Des assurances.

N°ORIAS 07 006 176 – Site Web ORIAS : orias.fr – sous contrôle de l'A.C.P.R.

(Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 61, rue Taibout – 75009 PARIS

R